

Compte rendu de séance

Séance du 4 Novembre 2021

L' an 2021 et le 4 Novembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , à la salle polyvalente sous la présidence de M. DEPOISSON Emmanuel, Maire

Présents : M. DEPOISSON Emmanuel, Maire, Mme THEVENOT-LABBE Audrey, MM : BARBIER Didier, DEPAILLAT Dominique, GOBILLOT Loïc, HUGUENY Thierry, MARCAND Philippe, PERREAU Manuel

Absents : Absent(s) ayant donné procuration : Mme AUBERTIN Agnès à M. DEPAILLAT Dominique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

Date de la convocation : 29/10/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme THEVENOT-LABBE Audrey

SOMMAIRE

1. ONF /PROG ACTION COMPLEMENTAIRE P3
2. COLIS DE NOËL / REPAS DES AÎNES
3. DEL2021_044 : LOCATION DE MATERIEL STRON/ TARIF DE REMPLACEMENT
4. QUESTIONS DIVERSES

Le dernier compte-rendu de séance a été validé à l'unanimité.

1. ONF /PROG ACTION COMPLEMENTAIRE P3

Un devis a été proposé par l'ONF pour la maintenance des cloisonnements + dégagement manuel + entretien des clôtures et dégagement du grillage ; celui-ci s'élève à 2 203.21 € HT.
Après discussion et constatation qu'une présentation de devis pour une même parcelle devient récurrente, le conseil municipal a décidé de mettre en attente ce devis et demande un rendez-vous avec un responsable de l'ONF pour discuter de la gestion des dossiers qui ne paraît pas suivie.

2. COLIS DE NOËL / REPAS DES AÎNES

Pour rappel, le repas des aînés a été mis en place pour rassembler les anciens afin de créer des liens autour d'un moment convivial pour des personnes qui sont parfois isolées.
En 2020, à cause de la crise sanitaire, le conseil avait décidé de proposer à titre exceptionnel un colis de Noël.
Après discussion, le conseil municipal a décidé de repartir sur un repas pour 2022.
La date est fixée au 20 février 2022 à 12h à la salle polyvalente.
Une réflexion est faite sur une possible animation (à suivre...)

A l'unanimité (pour:9 , contre:0 , abstention(s): 0)

3. réf : DEL2021_044 / LOCATION DE MATERIEL STRON/ TARIF DE REMPLACEMENT

Le conseil municipal, après délibération, décide de fixer les tarifs suivants pour le remplacement du matériel à STRON :

- une table : 80€
- une chaise : 40€

Les autres dégradations ou casses seront remplacées selon le prix réel. Le chèque de caution sera conservé jusqu'à paiement de la facture par le locataire, dans un délai de 15 jours après réception de celle-ci. A défaut, la caution sera encaissée dans son intégralité.

Le conseil municipal, après délibération, décide de proposer l'ancienne vaisselle de la salle polyvalente à la location ; celle-ci pourra être louée uniquement par les habitants du village et sera indépendante de la location du bâtiment. La vaisselle sera louée par lot et un montant forfaitaire de 1€ par personne sera appliqué.

Il est entendu par "lot" : un couteau, une fourchette, une petite cuillère, une grande assiette, une petite assiette et une coupe.

Des grosses cuillères pourront être proposées en sus.

Concernant le remplacement de la vaisselle, les mêmes tarifs qu'à la salle polyvalente seront appliqués..

A l'unanimité (pour:9 , contre:0 , abstention(s): 0)

4. QUESTIONS DIVERSES

*** STOCKAGE MATERIEL STRON**

Une discussion est lancée pour trouver une solution au stockage du matériel loué (tables, chaises) pour faciliter la vérification du matériel après location et éviter les vols et dégradations sur le matériel non loué.

Actuellement, tout est stocké dans le bâtiment barbecue et est accessible à tous lorsque le bâtiment est loué.

La commission travaux va réfléchir au problème suivant les suggestions faites par le conseil .

*** PROBLEME DE VITESSE LOTISSEMENT BOUTON D'OR**

Un courrier d'un administré nous relate un problème de vitesse au lotissement du bouton d'or. Plusieurs pistes d'aménagements ont été évoquées. La commission travaux va travailler sur la question après une visite sur place.

Il est toutefois rappelé que la vitesse sur le plateau est limitée à 30km/h, et que cette vitesse doit être respectée même en tournant dans le lotissement.

L'absence de trottoir sur le chemin et le lotissement du bouton d'or pose problème au niveau des sorties de garage.

Ce problème sera aussi étudié.

*** ACHAT DEFIBRILLATEUR POUR STRON / COMMANDE GROUPEE PAR CCMR**

La communauté de communes nous propose un achat groupé pour des défibrillateurs.

Une réflexion est faite pour la mise en place d'un appareil à STRON ; après discussion, vue l'éloignement du bâtiment et les risques de dégradation ou de vol, le conseil préfère rappeler aux utilisateurs de STRON qu'un défibrillateur est présent dans le sas de la mairie par le biais d'un affichage.

*** STATIONNEMENT SUR PARKING SALLE POLYVALENTE**

Une discussion s'ouvre sur l'utilité de préciser sur le panneau d'affichage de la mairie que le parking situé devant celle-ci et la salle polyvalente est réservée aux usagers de ces dernières. Après un tour de table, le conseil estime qu'il est de bon sens de laisser le parking libre lorsque la salle polyvalente est louée et les jours de permanence de la Mairie.

En cas de stationnement gênant, il faut que le locataire privilégie le dialogue et la courtoisie directement avec l'intéressé pour lui demander de se garer ailleurs.

Pour rappel, les locations de salle sont consultables sur le site de la commune (darmannes.fr).

*** TELETHON**

Suite à la demande de subvention de l'AFM, la commune estime déjà faire un don indirect du fait de prêter la salle gracieusement à la Darmannoise pour sa manifestation pour le Téléthon.

De plus, il estime que chacun est libre de faire un don s'il le souhaite et que la commune n'a pas utilisé les deniers publics pour ce type de subvention.

*** THEÂTRE**

En 2022, le théâtre aura lieu le week-end du 19 et 20 mars.

Le problème de la construction de la nouvelle scène et la mise en place du rideau sera vue en commission le vendredi 12 novembre à 18h à la salle polyvalente.

*** VENTE DE BOIS SUR PIED**

Cette année, 11 personnes sont inscrites.

La vente de bois sur pied sera donc uniquement dans la parcelle 23.

La distribution par tirage au sort est prévue mercredi 10 novembre à 18h30 à la Mairie.

*** CHASSE**

Le bail de chasse se terminant à la fin de cette saison, le conseil municipal réfléchit à son mode de renouvellement et rencontrera prochainement le président et quelques chasseurs de la société actuellement locataire pour en discuter (proposition de rencontre le mardi 16 novembre à 18h - à confirmer).

*** INFO POPULATION**

Suite à l'annonce de l'arrêt de distribution d'informations sous format papier, aucune personne ne s'est manifestée pour continuer à les recevoir par ce biais.

Pour rappel, tout est consultable sur le site internet de la commune (darmannes.fr) et / ou sur le panneau d'affichage la Mairie.

Il est conseillé de les consulter régulièrement.

*** ENFOUISSEMENT RESEAU TELEPHONIQUE**

Suite à la réitération de la demande concernant le problème d'enfouissement du réseau téléphonique de la personne a priori oubliée rue de STRON au début des années 2000, il a été répondu qu'il est difficile de réclamer des travaux au moins 15 ans après la fin de ces derniers.

Une recherche sera toutefois faite pour éclaircir les conditions de cet "oubli".

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 15/11/2021
Le Maire
Emmanuel DEPOISSON

